

La création de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_creation_de_l_union_de_l_europe_occidentale_ueo-fr-93ad0d9e-61f3-47eb-b895-e28e4c135751.html

Date de dernière mise à jour: 07/07/2016



La création de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)

Après l'échec de la CED, la question allemande reste prégnante. Lors d'une conférence dite des Neuf puissances (France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Canada, États-Unis), qui s'est tenue à Londres du 28 septembre au 3 octobre 1954, plusieurs décisions sont prises: cessation du régime d'occupation en RFA et restauration de sa souveraineté, contrôle du réarmement allemand en modifiant le traité de Bruxelles de 1948, adhésion de Bonn et de Rome au traité de Bruxelles modifié, entrée de la RFA à l'OTAN. La décision de maintenir des troupes britanniques sur le continent européen permet de rassurer la France à propos du réarmement allemand mais aussi d'empêcher le retrait des forces américaines.

Le 23 octobre 1954, à l'issue de la conférence de Londres, a lieu la signature à Paris de protocoles modifiant et complétant le traité de Bruxelles. Aux cinq signataires originaires de l'Union occidentale (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg) s'ajoutent l'Italie et la République fédérale d'Allemagne (RFA). Les accords de Paris, qui apparaissent comme une solution alternative à l'échec du projet d'armée européenne, fondent [l'Union de l'Europe occidentale \(UEO\)](#). Ils scellent la fin du régime d'occupation en RFA et entérinent l'accession de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Italie au pacte de Bruxelles.

Le nouveau traité crée, à côté du Conseil des ministres des Affaires étrangères déjà existant, une assemblée parlementaire consultative, une agence de contrôle des armements ainsi qu'un comité permanent des armements. Pour ne pas trop heurter les opinions publiques européennes, toujours réticentes devant le réarmement allemand désormais autorisé, les accords de Paris interdisent à l'Allemagne de fabriquer ou de se procurer des armes de destruction massive ABC (atomiques, bactériologiques ou chimiques). Cette fois, l'Assemblée nationale française accepte le réarmement de la RFA. Dès lors, la République fédérale d'Allemagne reconstitue sa propre armée, la *Bundeswehr*, qui rejoint l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) le 5 mai 1955. Malgré le «non» français au projet de CED, le réarmement de la RFA se fait quand même.

Les Soviétiques, qui ont accompagné toute la négociation concernant le réarmement allemand d'une intense contre-offensive de propagande, réagissent immédiatement par la conclusion, le 14 mai 1955, d'un traité d'amitié de coopération et d'assistance mutuelle entre les huit démocraties populaires du bloc oriental (URSS, Pologne, Tchécoslovaquie, Allemagne de l'Est, Roumanie, Bulgarie, Albanie et Hongrie) baptisé pacte de Varsovie et calqué en de nombreux aspects sur le pacte atlantique. La police populaire casernée (*Kasernierte Volkspolizei*), armée déguisée de la République démocratique allemande (RDA), est transformée en armée populaire nationale (*Nationale Volksarmee*).

L'échec de la CED ainsi que la création de l'UEO, fortement liée à l'OTAN, révèlent l'incapacité de l'Europe occidentale de construire un système de défense sans les États-Unis. Même si l'UEO est la première organisation européenne à s'occuper de défense et de sécurité, l'échec de la CED constitue la fin de l'intégration politique européenne en matière de défense. Il faut donc attendre la relance de Messine, amorcée en 1955, pour remettre concrètement en chantier la construction européenne. Les États européens vont de nouveau se concentrer sur le domaine économique avec la mise en place de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) créées par les traités de Rome le 25 mars 1957.